

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151126-2015_B574-DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B574

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la gestion et à l'animation de pépinières et d'hôtels d'entreprises innovantes pour le compte de la CPA (n° 2015M071)

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_12

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la gestion et à l'animation de pépinières et d'hôtels d'entreprises innovantes pour le compte de la CPA (n°2015M071)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été mise en œuvre afin de renouveler le marché relatif à la gestion et à l'animation de la pépinière d'entreprises innovantes « Maison de l'Entreprise et de l'Innovation » de Pertuis, la pépinière d'entreprises « Michel CAUCIK » de Meyreuil, l'hôtel d'entreprises innovantes de Meyreuil et l'hôtel d'entreprises Morandat à Gardanne. Le titulaire du marché aura une mission économique et la gestion technique des sites.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le titulaire mènera des actions de prospection afin de repérer des projets susceptibles d'être accueillis au sein des dispositifs.

La pépinière d'entreprises de Pertuis est axée sur l'ingénierie des énergies nouvelles et le développement durable. La pépinière de Meyreuil est orientée vers les activités de microélectronique, d'informatique et d'optique-photonique.

L'Hôtel d'entreprise de Gardanne accueille des entreprises innovantes et technologiques quel que soit le secteur d'activités.

Le titulaire du marché mettra à disposition des entreprises des services et équipements communs dont il assure la maintenance dans le cadre de sa mission de gestion technique des sites.

Le titulaire fournira un accompagnement de haut niveau pour les entreprises accueillies en pépinières tel que soutien juridique, accès aux outils de recherche et développement, accès aux financements, aide à la recherche de personnel qualifié et adapté, accès aux marchés au niveau local, national et étranger.

La mission économique consistera également à organiser des animations, rencontres professionnelles et formations professionnelles.

Le taux d'occupation minimum de chacun des sites du dispositif assigné au titulaire s'élève à 80 % des superficies louables aux entreprises.

Économie du marché :

La consultation n'a pas fait l'objet d'un allotissement ni d'un découpage en tranches. Les variantes n'étaient pas acceptées.

La durée du marché a été fixée pour une période de 5 ans fermes, avec un début d'exécution prévu le 16 décembre 2015.

Le marché sera rémunéré par l'application d'un prix global et forfaitaire révisable.

Estimation du marché :

3 475 000,00 € TTC pour la durée du marché.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

La Provence

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

1. Prix des prestations : 60 %
2. Valeur technique : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 novembre 2015 a décidé d'attribuer le marché n°2015M071 à l'association Pays d'Aix Développement pour un montant global et forfaitaire de 3 498 381,61 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 6 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M071 relatif à la gestion et à l'animation de pépinières et d'hôtels d'entreprises innovantes pour le compte de la CPA attribué à l'association Pays d'Aix Développement pour un montant global et forfaitaire de 3 498 381,61 € TTC ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 90 Nature : 611 et 6228 qui dispose des crédits suffisants.

2015_B574

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la gestion et à l'animation de pépinières et d'hôtels d'entreprises innovantes pour le compte de la CPA (n° 2015M071)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

